

Coupes Régionales / Phases Régionales des coupes Nationales

Désignation des équipes recevantes

Origine : Commission Régionale des Compétitions

Exposé des motifs : *uniformiser la règle pour déterminer les équipes recevantes lors des tirages au sort des coupes*

Date d'effet : Saison 2026/2027

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Les process sont différents sur les différentes coupes	<p>La désignation du lieu d'une rencontre de coupe sera déterminée selon les modalités suivantes :</p> <p>Critère 1 Si 2 niveaux d'écart entre les 2 équipes, l'équipe du niveau le plus bas recevra Pour la coupe Gambardella, la commission prendra en compte qu'une équipe de niveau District correspond au niveau 3 – la R2 au Niveau 2 et la R1 au niveau 1</p> <p>Critère 2 Si lors du tour précédent de la coupe concernée, un club s'est déplacé, celui-ci recevra</p> <p>En cas de forfait du club recevant au tour précédent (forfait déclaré avant la rencontre avec validation de la commission gestion des compétitions) afin d'éviter un déplacement inutile, le non-déplacement ne sera pas pris en compte et l'équipe sera donc considérée comme recevante lors du tour précédent.</p> <p>Critère 3 L'équipe tirée au sort en premier sera désignée recevante</p>

Les Labels

Origine : Commission régionale des compétitions

Exposé des motifs : Suite à la suppression des labels au 30 juin 2026, il y a lieu de retirer des règlements les obligations de labels jeunes (cahier des charges, règlement des compétitions féminines etc...).

Date d'effet : Saison 2026/2027

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Les références au label, incluant les obligations réglementaires et l'attribution de points prévues par les cahiers des charges, figurent dans les textes actuels.	Suppression des références au label pour l'ensemble des règlements et obligations à compter de la saison 2026/2027.

Validation des Groupes

Origine : Conseil de Ligue – modification de règlement particulier

Exposé des motifs : Ajout d'une date butoir pour la validation des groupes par le conseil de Ligue

Date d'effet : Saison 2026/2027

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 56 L'épreuve principale organisée par la Ligue est son championnat. La date de clôture des engagements à ce championnat est fixée au 15 Juillet sauf mesure particulière. Les clubs s'engageant après cette date et dont l'engagement est retenu, acquittent, à titre de pénalité, une amende fixée en annexe 6.	Article 56 L'épreuve principale organisée par la Ligue est son championnat. La date de clôture des engagements à ce championnat est fixée au 15 Juillet sauf mesure particulière. Les groupes sont constitués par la commission gestion des compétitions et homologués par le Conseil de Ligue au plus tard le 31 juillet, ce qui leur donne un caractère définitif. Les clubs s'engageant après cette date et dont l'engagement est retenu, acquittent, à titre de pénalité, une amende fixée en annexe 6.

Championnats Seniors – jeunes (féminin/masculin)

Forfait Général

Origine : Commission Régionale des Compétitions

Exposé des motifs : **Forfait général sur les compétitions de Ligue**

Date d'effet : Saison 2026/2027

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>ANNEXE 7 ACCESSIONS - DESCENTES Règles générales</p> <p>Il est procédé chaque saison au nombre d'accessions et de descentes nécessaires au respect des prescriptions prévues dans les règlements spécifiques de chaque épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none">-Le premier de chaque groupe accède à la division supérieure s'il satisfait aux obligations réglementaires.-Le dernier de chaque groupe descend automatiquement. <p>Un forfait général d'une équipe lors de la première moitié du nombre total de match entraîne sa descente automatique en plus du dernier du groupe concerné.</p> <p>Si un forfait général d'une équipe intervient lors de la seconde moitié du nombre total de matchs, celle-ci est classée à la dernière place du groupe concerné.</p> <p>Le nombre de descentes dans un groupe d'un même niveau de division ne peut dépasser de plus d'une unité le nombre de descentes du (ou des groupes) le plus favorisé.</p> <p>Néanmoins, il ne pourra être fait dérogation à cette règle qu'en cas de forfaits ou de rétrogradations administratives multiples dans un groupe d'une même division.</p>	<p>ANNEXE 7 ACCESSIONS - DESCENTES Règles générales</p> <p>Il est procédé chaque saison au nombre d'accessions et de descentes nécessaires au respect des prescriptions prévues dans les règlements spécifiques de chaque épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none">-Le premier de chaque groupe accède à la division supérieure s'il satisfait aux obligations réglementaires.-Le dernier de chaque groupe descend automatiquement. <p>Un forfait général d'une équipe lors de la première moitié du nombre total de match entraîne sa descente automatique en plus du dernier du groupe concerné.</p> <p>Si un forfait général d'une équipe intervient lors de la seconde moitié du nombre total de matchs, celle-ci est classée à la dernière place du groupe concerné.</p> <p>Une équipe de niveau Ligue déclarant forfait général se voit rétrograder d'une division supplémentaire (exemple R1 descend en R3) en fin de saison.</p> <p>Le nombre de descentes dans un groupe d'un même niveau de division ne peut dépasser de plus d'une unité le nombre de descentes du (ou des groupes) le plus favorisé.</p> <p>Néanmoins, il ne pourra être fait dérogation à cette règle qu'en cas de forfaits ou de rétrogradations administratives multiples dans un groupe d'une même division.</p>

<p>ANNEXE 8</p> <p>LES FORFAITS - LA COTATION</p> <p>I. LES FORFAITS</p> <p>ARTICLE 4 Le forfait général d'une équipe entraîne la descente automatique dans la division immédiatement inférieure la saison suivante.</p>	<p>ANNEXE 8</p> <p>LES FORFAITS - LA COTATION</p> <p>I. LES FORFAITS</p> <p>ARTICLE 4 Une équipe de niveau Ligue déclarant forfait général se voit rétrograder d'une division supplémentaire (exemple R1 descend en R3) en fin de saison.</p>
--	--

Championnat Seniors Masculins

Origine : Commission Régionale des compétitions

Exposé des motifs : **suppression de la N3**

Date d'effet : Saison 2026/2027(application immédiate)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 1 : ORGANISATION GENERALE</p> <p>La LFHF organise un championnat Seniors Régional 1 (R1) - Régional 2 (R2) et Régional 3 (R3).</p> <p>Un même club ne peut participer à ces championnats que dans la limite de 2 équipes sur les 4 niveaux suivants : N3 – R1 – R2 et R3</p> <p>Ils sont composés de groupes d'un maximum de 14 équipes pour le R1 et de 12 équipes pour le R2 et R3.</p>	<p>Article 1 : ORGANISATION GENERALE</p> <p>La LFHF organise un championnat Seniors Régional 1 (R1) - Régional 2 (R2) et Régional 3 (R3).</p> <p>Un même club ne peut participer à ces championnats que dans la limite de 2 équipes sur les 3 niveaux suivants : R1 – R2 et R3.</p> <p>Ils sont composés de groupes d'un maximum de 14 équipes pour le R1 et de 12 équipes pour le R2 et R3.</p>

Championnat Seniors Masculins

Origine : Groupe de travail sur les accessions des équipes Seniors Districts vers la Ligue

Exposé des motifs : Rééquilibrage du nombre d'accessions de D1 vers la R3

Date d'effet : Saison 2026/2027(application immédiate)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Championnat R3</p> <p>Accessions de district</p> <p>24 équipes de district accèdent en R3 conformément aux dispositions prises par le conseil de ligue de la LFHF.</p> <p>La ventilation de ces 24 équipes se fera ainsi : Aisne : 2 – Artois : 4 – Côte d’Opale : 3 – Escaut : 4 – Flandres : 6 – Oise : 3 – Somme : 2</p> <p>Annexe 1 : Tableau récapitulatif des accessions et relégations</p> <p>Article 3 : STRUCTURE DES COMPETITIONS</p> <p>A partir de la saison 2026/2027 :</p> <p>Le R1 réunit, en deux groupes de 14, les équipes seniors classées dans cette catégorie. Le R2 réunit, en quatre groupes de 12, les équipes seniors classées dans cette catégorie. Le R3 réunit, en huit groupes de 12, les équipes seniors classées dans cette catégorie.</p>	<p>Championnat R3</p> <p>Accessions de district pour la fin de saison 26/27 et les suivantes</p> <p>30 équipes de district accèdent en R3 conformément à l’adoption de la réforme des compétitions votées lors de l’Assemblée générale du 30 mai 2026.</p> <p>La ventilation de ces 30 équipes se fera ainsi : Aisne : 3 – Artois : 5 – Côte d’Opale : 4 – Escaut : 5 – Flandres : 6 – Oise : 4 – Somme : 3</p> <p>Annexe 1 : Tableau récapitulatif des accessions et relégations</p> <p>Article 3 : STRUCTURE DES COMPETITIONS</p> <p>A partir de la saison 2026/2027 :</p> <p>Le R1 réunit, en deux groupes de 14, les équipes seniors classées dans cette catégorie. Le R2 réunit, en quatre groupes de 12, les équipes seniors classées dans cette catégorie. Le R3 réunit, en huit groupes de 12, les équipes seniors classées dans cette catégorie.</p> <p>A partir de la saison 2027/2028 :</p> <p>Le R1 réunit, en deux groupes de 14, les équipes seniors classées dans cette catégorie. Le R2 réunit, en quatre groupes de 12, les équipes seniors classées dans cette catégorie. Le R3 réunit, en neuf groupes de 12, les équipes seniors classées dans cette catégorie.</p> <p>A partir de la saison 2028/2029 :</p> <p>Le R1 réunit, en deux groupes de 14, les équipes seniors classées dans cette catégorie.</p>

Le R2 réunit, en quatre groupes de 12, les équipes seniors classées dans cette catégorie.
Le R3 réunit, **en dix** groupes de 12, les équipes seniors classées dans cette catégorie.

Championnat Seniors Masculins

Origine : Groupe de travail sur les accessions des équipes Seniors Districts vers la Ligue

Exposé des motifs : **modification de l'article 8 (Accessions – descentes).**

Date d'effet : Saison 2026/2027(application immédiate)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 8 : ACCESSIONS - DESCENTES</p> <p>A partir de la saison 2026/2027 :</p> <p>Championnat R1 :</p> <p>Les 2 accédants du R1 vers le N3 sont déterminés comme suit :</p> <p>Une équipe par groupe, éligibles à la montée en National 3, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 1 au terme de la saison. Si le 1er ne peut accéder, le 2ème de ce groupe accède puis 3ème de ce groupe... Soit une montée unique par groupe.</p> <p>L'équipe classée dernière de chaque groupe de R1 rétrograde en R2</p> <p>Afin de maintenir à 28 le nombre d'équipes disputant le championnat de R1, il sera procédé à la rétrogradation d'autant d'équipes que nécessaire en plus du dernier de R1.</p> <p>Si, après application du dispositif des montées et descentes décrit au présent article, il subsiste des places vacantes, priorité est donnée au maintien jusqu'à la 10ème place incluse. Elles sont attribuées ensuite aux équipes du niveau R2 les mieux classées jusqu'à la 4ème place incluse selon les dispositions de l'article 12 ci après.</p>	<p>Article 8 : ACCESSIONS - DESCENTES</p> <p>A partir de la saison 2026/2027 :</p> <p>Championnat R1 :</p> <p>Les 2 accédants du R1 vers le N3 sont déterminés comme suit :</p> <p>Une équipe par groupe, éligibles à la montée en National 3, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 1 au terme de la saison. Si le 1er ne peut accéder, le 2ème de ce groupe accède puis 3ème de ce groupe... Soit une montée unique par groupe.</p> <p>Dispositions relatives aux montées et descentes en fonction des descentes de N3</p> <p>Les mouvements entre les divisions régionales sont déterminés en fonction du nombre de clubs relégués du Championnat National 3 (N3) vers la division Régionale 1 (R1).</p> <p>Ces dispositions ont pour objet d'assurer l'équilibre des effectifs des différentes divisions régionales.</p> <p>Montées et descentes à nombre figé</p> <p>Les mouvements suivants sont déterminés de manière fixe, indépendamment des descentes de N3 :</p> <p>Accessions</p> <ul style="list-style-type: none">• De R1 vers N3 : 2 accessions• De R3 vers R2 : 12 accessions• De D1 vers R3 : 30 accessions <p>Relégations</p> <ul style="list-style-type: none">• De R1 vers R2 : 6 relégations *

Accessions ajustables

Les accessions suivantes sont modulées en fonction des descentes de N3 :

- **De R2 vers R1**

***Dispositions spécifiques aux accessions ajustables - seuils minimaux d'accessions**

Il est expressément précisé que :

- Le nombre d'accessions de **R2 vers R1 ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre (4) ;**

***De ce fait, afin de maintenir à 28 le nombre d'équipes disputant le championnat de R1, le nombre de relégations de R1 vers R2, pourra être augmenté si nécessaire.**

Relégations ajustables

Les relégations suivantes sont modulées en fonction des descentes de N3 :

- **De R2 vers R3**
- **De R3 vers D1**